



Crèche municipale L'Anghjulelli



PROJET D'ETABLISSEMENT *2024-2026*

Crèche municipale L'Anghjulelli

Gestionnaire :

Nature juridique : Collectivité territoriale

Responsable : Monsieur le Maire de Bastia

Adresse : Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

Type de structure : Crèche collective

Adresse : Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia

Contacts : 04-95-33-36-94
creche@bastia.corsica

Directrice de la structure : Mme FRANCESCHI Linduccia

Directrice adjointe : Mme GIAMMARI Diane

Capacité d'accueil : 79 places

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

Sommaire

Introduction

1. Le projet d'accueil	p.5
1.1 Les prestations d'accueil proposées	p.5
1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfant en situation de handicap	p.7
1.3 Les compétences professionnelles mobilisées	p.7
1.3.1 La composition et le rôle de l'équipe	
1.3.2 Le travail d'équipe	
1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	
1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis	
2. Le projet éducatif	p.13
2.1 L'accueil	p.14
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	
2.2 Le soin	p.15
2.2.1 L'alimentation	
2.2.2 Le sommeil	
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil	p.17
2.3.1 Le jeu et activités	
2.3.2 L'approche artistique et culturelle	
2.3.3 L'égalité garçon-fille	
3. Le projet social et le développement durable	p.23
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs	p.24
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	p.25
3.3 Les actions de soutien à la parentalité	p.25
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	p.26
3.5 La démarche en faveur du développement durable	p.26

Conclusion

Introduction

Le projet d'établissement répond à une obligation réglementaire pour tous les Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants (E.A.J.E) conformément à l'article R2324-29 du Code de la santé publique.

Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 qui énonce 10 grands principes à respecter pour que l'enfant grandisse en toute confiance.

La crèche L'Anghjulelli, créée le 01 janvier 2024, regroupe les deux anciennes structures (une crèche de 60 places et un multi-accueil de 19 places). Elle dispose d'un agrément de 79 places. Cette nouvelle organisation est l'aboutissement d'un travail de réflexion mené avec l'ensemble du personnel.

Le projet d'établissement se compose d'un projet d'accueil, d'un projet éducatif et d'un projet social.

Il résulte d'une réflexion et d'une concertation menée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement avec une mise en commun des pratiques professionnelles.

Cette analyse du quotidien a été ainsi menée sur les manières de fonctionner dans l'établissement et la façon dont les membres de l'équipe organisent l'accompagnement de l'enfant et sa famille pour partager des valeurs communes et améliorer le service rendu au public.

Le projet précise les moyens humains et matériels visant à l'épanouissement de l'enfant accueilli afin qu'il puisse y développer ses compétences et potentialités dans un environnement stable, bienveillant et sécurisant.

Contribuer à préparer les enfants dès leur plus jeune âge à grandir, s'épanouir, rire et vivre en leur assurant un accueil et un accompagnement de qualité, tels sont les objectifs fixés pour chaque enfant confié à la crèche.

L'établissement est agréé par le médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui veille à la mise en application de l'article R. 2324-17 du Code de la santé publique :

«Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

1 - Le projet d'accueil

« Le projet d'accueil présente les prestations d'accueil proposées précisant les durées et les rythmes d'accueil, il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique. Il intègre une description de compétences professionnelles mobilisées. » ART R.2324-29 du CSP

1.1 Les prestations d'accueil proposées

La crèche collective a un agrément de 79 places et fonctionne de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Les enfants sont accueillis à partir de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée en école maternelle. La crèche dépend du service Petite enfance placé sous la Direction générale adjointe aux politiques éducatives et culturelles au sein de l'organigramme de la Ville de Bastia.

La structure est fermée 4 semaines au mois d'août, 1 semaine au mois de décembre. Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et sur le pont de l'Ascension.

L'équipe bénéficiant de journées pédagogiques, ces journées sont considérées comme des jours de fermeture.

Les familles peuvent trouver ces informations qui sont susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat et par affichage au sein de la structure.

La description des locaux :

Ce sont de vastes locaux qui comprennent **2 niveaux** :

Au RDC, trois sections sont présentes : Ciriolo, Cardellina, et Rundinella.

Chacune de ces sections est équipée de salle de jeux, de salle de change, de dortoir et d'un jardin extérieur.

Des espaces mutualisés sont également présents : vestiaires adultes, salle à manger adultes, lingerie, une cuisine entièrement équipée et répondant aux normes HACCP (réception et remise en température des repas et goûters), 1 salle d'archives, 1 réserve pour produits d'entretien et stockage petits matériels, une biberonnerie, et trois bureaux : directrices, secrétaire, pédiatre.

Niveau en contre-bas : deux sections Acellucci et Petti Rossi comprenant des salles d'activités, des coins repas, des salles de bain, des coins change, des dortoirs avec leurs espaces extérieurs, et des vestiaires adultes.

L'amplitude horaire

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 en continu du lundi au vendredi.

Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des activités et l'accueil des enfants, il est recommandé aux parents :

- de privilégier l'arrivée du matin avant 9h et le départ l'après-midi après 16h
- de ne pas interrompre la sieste (12h30-15h) et le goûter (15h30-16h)

Le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être retiré puis déposé, dûment rempli dans la structure. Il peut être envoyé par courrier.

Les places d'accueil sont attribuées par une commission d'admission présidée par l'Adjointe au Maire de Bastia déléguée à la politique éducative et à la petite enfance en fonction des critères qui prennent en compte les situations familiales, sociales et professionnelles. Les places sont attribuées prioritairement si le dossier d'inscription est déposé complet dans la structure avant la date de cette commission.

Les parents sont tenus informés de la suite réservée à leur demande par courrier.

L'admission de l'enfant nécessite une rencontre au préalable avec la directrice et/ou la directrice adjointe. Cette rencontre comprend :

- ✓ L'information des conditions de fonctionnement de l'établissement
- ✓ Une évaluation du tarif mensuel
- ✓ La planification de la période d'adaptation : pour l'enfant, ses parents, et l'équipe.
- ✓ Un rendez-vous est fixé pour la visite médicale d'admission. Elle se fait avec le référent santé de la crèche.

Les différents types d'accueil

• L'accueil quotidien

L'enfant est accueilli par une professionnelle dans sa section, les horaires du personnel sont établis en fonction de l'arrivée et du départ des enfants. Il est important que les parents fassent les transmissions à l'arrivée de leur enfant (sommeil, repas,...).

Le départ étant un moment aussi important que l'accueil, les transmissions doivent se faire du personnel vers les parents.

Ces moments essentiels permettent le dialogue et favorisent une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant.

• L'accueil des enfants en situation d'urgence

La situation d'urgence répond à un besoin ponctuel à caractère urgent (hospitalisation d'un parent...). Chaque situation est étudiée avec la plus grande attention.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfant ou de parent en situation de handicap

- **L'accueil de l'enfant en situation de handicap**

Conformément à l'article R2324-17 du code de la santé publique, la structure veille à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicap ou de trouble de santé.

Le contrat d'accueil s'établit après un entretien avec la famille et la structure qui le recommande. Des bilans réguliers sont faits tout au long de sa présence dans la structure.

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut être établi si nécessaire.

La structure accueille des enfants en situation de handicap en s'adaptant à leur développement. A partir d'observations et en lien avec les professionnels des structures de soins, un accueil individualisé au plus proche des besoins de l'enfant accueilli, est élaboré avec l'accord des parents.

Un enfant en situation de handicap, comme tout enfant accueilli, a des besoins spécifiques et un rythme de développement qui lui est propre. Le travail de l'équipe est de construire un accompagnement personnalisé.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

Le projet d'établissement s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur.

Le personnel se compose d'une équipe pluridisciplinaire et qualifiée. Il encadre quotidiennement les enfants. Son rôle est d'être à l'écoute de l'enfant afin de lui proposer un environnement riche et sécurisant pour qu'il puisse développer ses capacités personnelles.

L'objectif est de former une équipe cohérente et adaptable d'où l'importance du dialogue, des échanges, de la réflexion et de la confrontation d'idées au cours des réunions d'équipes.

1.3.1 La composition et le rôle de l'équipe

Les enfants sont répartis en 5 familles d'âges différents de 2 mois ½ à 4 ans.

L'équipe de la crèche se compose d'Auxiliaires de Puériculture (AP), de CAP Petite enfance auxquels se rajoutent la directrice, la directrice adjointe, l'éducatrice jeune enfant, la secrétaire, la lingère, la biberonnière et la cantinière.

Des interventions régulières d'un pédiatre, d'une infirmière et d'une psychologue sont aussi prévues.

L'organisation du personnel est formalisée par des fiches de poste et des réunions de travail ont lieu régulièrement.

- **La directrice infirmière puéricultrice :**

Diplômée d'état, elle est responsable des locaux et du bon fonctionnement de la structure.

Elle a un rôle d'animatrice pédagogique auprès de son équipe.

Elle veille à la mise en place du projet pédagogique et à la cohérence du travail en équipe.

Elle a un rôle de médiateur avec le personnel et anime régulièrement des réunions de travail. Elle veille également à l'hygiène corporelle et alimentaire, à la santé et au bien-être des enfants au sein de l'établissement.

Elle est responsable de la sécurité de l'établissement et des jardins.

Elle anime régulièrement des réunions avec les parents.

- **La directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants :**

Elle seconde la directrice dans ses différentes tâches et assure la continuité de direction en l'absence de celle-ci. De par sa formation, elle est particulièrement attentive au bien-être des enfants et plus particulièrement au développement psychomoteur et psychoaffectif. En étroite collaboration avec l'éducatrice de jeune enfant, elle est soucieuse de la bonne organisation des sections et de leur aménagement.

- **L'éducatrice de jeunes enfants :**

Diplômée d'état, elle est spécialisée par ses connaissances théoriques et pratiques sur le développement psychomoteur et psychoaffectif du jeune enfant. Elle propose la prise en charge de l'enfant selon les besoins spécifiques de la Petite enfance et élabore avec la directrice le projet d'établissement. Elle assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice.

- **La secrétaire :**

Elle gère les tâches administratives et fait le lien avec les parents. Elle assure les inscriptions, l'accueil des parents et doit réunir toutes les pièces administratives nécessaires à l'accueil des enfants. Elle s'occupe de la gestion financière depuis le suivi des engagements jusqu'à la réception des commandes. Elle assure également le suivi des stocks.

- **Les auxiliaires de puériculture :**

De formation d'état, elles sont spécialisées dans les soins d'hygiène des tout-petits. Elles veillent également au bon déroulement de la journée, au bien-être de chacun. Concernant le développement des enfants et le respect de leur rythme, elles s'informent sur leurs habitudes de vie en étant à l'écoute des familles afin de répondre de la manière la plus juste aux besoins des enfants. Elles établissent des repères dans le temps et l'espace, et assurent l'apprentissage des enfants essentiellement à travers le jeu. Elles peuvent être amenées à assurer la continuité de direction ainsi que l'ouverture et la fermeture du bâtiment.

- **Les agents sociaux :**

Titulaires du CAP Petite enfance, elles s'occupent de la désinfection des petits jeux et du nettoyage des surfaces en journée. Elles sont auprès des enfants, aident à la prise des repas, s'occupent des changes et participent à l'animation d'activités auprès des enfants sous l'encadrement des auxiliaires de puériculture.

- **La lingère :**

Elle s'occupe de l'entretien du linge de toilette, des draps et des bavoirs qu'elle récupère, lave et redistribue dans la structure. Elle est responsable du bon fonctionnement des machines ainsi que de l'entretien des locaux.

- **La biberonnière :**

Elle est responsable de l'hygiène de la biberonnerie et est habilitée à préparer et distribuer les biberons. Elle doit se tenir informée et respecter les différents régimes des enfants et gérer ses stocks. Elle s'occupe de la traçabilité.

- **La cantinière :**

Elle réceptionne les repas confectionnés par la cuisine centrale en respectant la liaison froide et les règles HACCP. Elle chauffe et distribue les repas. Elle débarrasse, lave, range, fait le ménage et désinfecte la cuisine selon la méthode HACCP. Elle est responsable de la traçabilité.

- **La psychologue :**

Elle observe les enfants, discute avec l'équipe et rencontre les parents si besoin.

- **Le référent santé et accueil inclusif**

Ses missions (cf. art R2324-39 du CSP) :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service

- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- Contribuer, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

- **L'accompagnant santé**

Il accompagne les professionnels de la structure en matière de santé et de prévention, veille à l'application des protocoles. Il relaie auprès des professionnels les préconisations du référent en santé du jeune enfant.

1.3.2 Le travail d'équipe

Les structures où les enfants de 3 mois à 3 ans évoluent dans un même lieu nécessitent de définir une répartition des tâches et des espaces. La présence rassurante de l'adulte référent s'inscrit également dans une réflexion cohérente de l'aménagement de l'espace.

Le projet expose le positionnement de l'adulte, bienveillant, à l'écoute de l'enfant et de ses parents.

- **Des réunions institutionnelles co-animées par la directrice du service Petite enfance**

Elles sont au minimum au nombre de deux :

- Une en début d'année (fin août, début septembre) pour mettre en place la rentrée, les plannings des enfants et du personnel et les adaptations.
- Une en fin d'année (fin juillet) pour faire le bilan de l'année écoulée, faire part des changements de section pour un quart du personnel (mouvement du personnel qui permet d'éviter la routine du travail sans ébranler la section).

Lors de ces réunions, tout le personnel de la structure est présent.

- **Réunions de section**

Une réunion pour chaque section est organisée par trimestre. Elles ne concernent que le personnel de la section (personnel d'encadrement).

Elles sont organisées par la directrice et/ou la directrice adjointe avec l'éducatrice de jeunes enfants.

Les thèmes abordés sont connus par l'équipe avant la réunion. Ces temps d'échanges servent à discuter en équipe de l'accueil des enfants, d'éventuelles difficultés pour certains d'entre eux, des activités menées par la section et de l'organisation journalière.

Si un évènement ou une demande particulière bouscule l'organisation de la structure, une réunion exceptionnelle peut être décidée.

- **Réunion de semaine**

Une réunion est organisée par la directrice de l'établissement, avec une déléguée auxiliaire de puériculture de chaque section, mandatée pour un trimestre. Ces réunions (staff) permettent de faire passer toutes les nouvelles informations concernant la vie de la structure au quotidien, en lien avec les autres services de la mairie. Ces informations sont notées dans les cahiers respectifs, et chaque déléguée les transmet à ses collègues.

Ces réunions participent à une bonne cohésion d'équipe et entretiennent les échanges et les débats autour des pratiques professionnelles.

Tout au long de l'année, la directrice et la directrice adjointe de la structure peuvent participer à de nombreuses réunions avec les services municipaux et les différents partenaires extérieurs (PMI, CAF...).

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Les analyses de pratiques

Les professionnelles de la structure participent à des analyses de pratiques régulières en groupe à raison de 2h consécutives renouvelées 3 fois dans l'année (6h par an et par agent). Ces réunions sont animées par une psychologue et ont pour objectif d'échanger sur les pratiques professionnelles et de progresser sur le savoir (savoir-faire et savoir-être auprès des enfants).

Remise à niveau et formations

Tout au long de l'année, des formations individuelles et collectives sont proposées à l'ensemble du personnel de la structure.

Pour maintenir une qualité de travail, il faut que tout professionnel puisse avoir accès à la formation tout au long de sa carrière.

L'ensemble du personnel bénéficie régulièrement d'une formation aux gestes de premiers secours spécifique à la petite enfance. Elle peut être complétée par une formation incendie.

Les formations collectives abordent différents thèmes qui ont été choisis par les professionnelles : la bientraitance, la parentalité...

Lors de ces formations, la structure est fermée partiellement ou en totalité pour permettre à tous les agents d'y participer.

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

- **Les stagiaires**

La crèche accueille plusieurs stagiaires des écoles paramédicales et sociales (Auxiliaire de puériculture, Infirmière, Educatrice de jeunes enfants, Orthophoniste, CAP Petite enfance, BEP), de centres de formation professionnelle (GRETA, AFPA...), des lycéens de lycées professionnels et des collégiens lors des stages découvertes.

Selon le type de stage, une professionnelle de la structure est nommée référente pour le stagiaire. Son rôle est d'encadrer le stagiaire, le guider, répondre à ses interrogations.

- **Les contrats d'apprentissage**

Les personnes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage peuvent être accueillies au sein de la structure.

Ces stagiaires partagent leur temps entre une partie théorique en cours et une partie pratique dans la structure pour laquelle ils sont rémunérés.

Pour la partie pratique, ils sont sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage comptant parmi le personnel de la structure et pour la partie théorique ils dépendent de leur école respective (CFA, IRTS, IESTS..).

Des réunions ainsi que des entretiens se déroulent régulièrement entre les différentes parties, pour suivre au mieux l'évolution du futur professionnel.

2 - Le projet éducatif

Le projet éducatif est le fruit de réflexions et de concertations entre les professionnels de la crèche. Les valeurs éducatives qui les guident sont nombreuses et contribuent à l'accompagnement vers l'autonomie des enfants tout en assurant leur bien-être, leur écoute et en favorisant leurs expérimentations et leurs découvertes.



Le bilinguisme

En lien avec ces valeurs éducatives, la crèche municipale est sensibilisée à l'intérêt pour l'enfant d'entendre une deuxième langue dans leur quotidien. Il est prouvé scientifiquement que l'apprentissage de plusieurs langues fait « travailler » le cerveau et apporte de nombreux bienfaits sur le plan langagier, cognitif, culturel et social.

Dans ce cadre, elle s'inscrit dans une dynamique soutenue pour proposer aux enfants accueillis et à leurs familles un bain linguistique de la langue corse dans toutes les modalités de son accueil.

Plusieurs actions sont menées dans la structure :

- Proposition de plusieurs activités en langue corse auprès des enfants que ce soit au travers d'évènements ponctuels (Festa di a lingua, Sant' Andria,...), au quotidien auprès des enfants pendant les activités (comptines, contes, ...) ou pendant les rituels qui rythment la journée (repas, change,...).
- Incitation à développer une interaction bilingue avec parents et enfants du matin au soir, de l'accueil au départ.
- Mise en place de différents supports comme des tableaux bilingues installés dans les couloirs pour les parents et à l'intérieur de chaque section, pour aider chacune des « mammarelle » à s'exprimer facilement et autant que possible en langue corse.
- Formation du personnel tout le long de l'année pour faciliter l'appropriation de la langue corse avec pour objectifs la maîtrise de l'ensemble des rituels, l'apprentissage du vocabulaire spécifique à la Petite enfance, l'acquisition d'éléments spécifiques à la culture corse (nanna, comptines, ...).

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

La familiarisation est un temps au tout début de l'accueil, il permet à l'enfant, ainsi qu'à sa famille de rencontrer l'équipe et de visiter les locaux.

Lors du premier jour, la famille et l'enfant rencontrent un professionnel de l'équipe. Cet entretien permet aux parents de se familiariser avec l'équipe mais aussi de parler des habitudes.

Le jour suivant, l'enfant est accueilli entre 15 et 30 minutes seul. L'accueil sera adapté par la suite en fonction de la capacité de l'enfant à se séparer de sa famille.

Les parents devront se rendre disponibles lors de cette période d'une semaine minimum car ils peuvent être appelés si l'adaptation est difficile pour leur enfant.

A chaque départ et arrivée, les temps de transmissions permettent de partager toutes les informations qui concernent l'enfant. Ces temps de discussion et d'échange sont essentiels car ils permettent de nouer une relation de confiance entre professionnels et parents.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Chaque section accueille 15 à 16 enfants d'âges différents, de 2 mois et demi à 4 ans.

L'équipe pédagogique a choisi d'accueillir les enfants en âges différents ou petite famille.

Le multi âge est défini comme une combinaison à la fois d'âges variables des enfants mais aussi de différents niveaux de développement, de bagages culturels, de personnalités et d'intérêts. Le fonctionnement en multi-âge est très ancien et il a l'avantage indéniable d'être basé sur la cellule familiale.

Les enfants savent reconnaître et accepter les différences de leurs pairs.

En ayant devant eux le modèle des enfants plus âgés, ils savent qu'ils ont le temps de progresser et qu'un jour ils seront capables, eux aussi, d'effectuer des tâches complexes.

Les enfants demeurent dans la même famille pendant plusieurs années et cette constance dans la fréquentation d'une même famille amène une stabilité propice à limiter les problèmes et faciliter une meilleure coopération.

L'accueil en multi-âges favorise l'interaction chez les enfants, contribue au développement sociocognitif et du langage de l'enfant plus jeune tout en augmentant les capacités d'apprentissage de l'enfant plus âgé. Les enfants plus grands peuvent facilement comprendre les problèmes des petits parce qu'ils sont cognitivement plus proches d'eux.

Les enfants plus âgés apprennent la patience, la tolérance aux plus jeunes... Le contact avec les enfants plus grands fournit aussi aux plus petits des modèles de comportement à imiter et concourt à un niveau de stimulation intellectuelle.

Quels que soient les groupes familles, les enfants participent à toutes les activités proposées par l'équipe : jeux, pâte à modeler, peinture, jardin... (sauf avis médical contraire).

Le personnel encadrant tient compte des capacités de chacun pour favoriser son autonomie en prenant conscience de lui-même en tant que personne au niveau de sa motricité, des jeux et des soins.

L'aménagement des espaces est adapté aux âges différents en proposant dans chacune des sections un espace bébé avec des tapis, matelas et jeux sensoriels, des jeux pour les moyens et des espaces symboliques pour les grands.

C'est à travers le jeu que l'enfant se découvre, découvre l'autre, découvre son environnement, analyse à sa manière le monde, essaye de comprendre ce qui se passe autour de lui. Il s'agit d'un besoin fondamental, source de plaisir, de bien-être et d'équilibre.

En jouant, en touchant, en observant, en manipulant, l'enfant apprend à connaître ses possibilités et ses limites. A travers tous ces « jeux explorateurs » il expérimente et mesure ses compétences.

L'adulte n'apprend pas à l'enfant à jouer, il est attentif à l'enfant qui joue et respecte ces moments. Il accompagne et soutient l'enfant dans sa motivation naturelle à découvrir le monde dans lequel il évolue, à travers sa perception sensorielle.

Les enfants doivent découvrir à leur rythme et suivant leurs besoins et peu importe l'ordre dans lequel ils abordent les différents stades de développement.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Les menus sont établis par une diététicienne et livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la Ville de Bastia.

Les temps de repas peuvent, en fonction des sections et de l'effectif des enfants, être organisés en deux services. Le premier pour les plus petits vers 11h et le second pour les plus grands vers 11h20.

Pour les plus petits, il est demandé aux parents de fournir le lait premier âge avec un biberon. De 0 à 6 mois, jusqu'à la diversification de l'alimentation le moment du repas est adapté au besoin de l'enfant. Pour soutenir l'allaitement maternel, il est possible de fournir du lait maternel en respectant le protocole mis en place dans la structure. Un lieu est également à la disposition des mamans pour allaiter leur enfant à l'arrivée ou au départ de la crèche.

Le repas est un temps de partage, les objectifs sont d'accompagner les enfants dans la découverte de nouvelles saveurs et de les encourager dans cette naissante autonomie.

Les enfants sont encouragés à manger seul, ils sont aidés en cas de difficultés et sont invités à toujours goûter les aliments mais ne seront jamais forcés à manger un aliment qu'ils n'apprécient pas après l'avoir goûté.

Un self est mis en place pour les plus grands. Les plateaux sont préparés en amont par les professionnels. Cette proposition permet de valoriser et d'encourager l'autonomie de l'enfant en lui permettant de choisir son plateau, son dessert, et se servir lui-même de l'eau grâce à des pichets adaptés à la taille des enfants.

L'organisation à table en petits groupes est privilégiée, encadrée par un professionnel assis avec chaque groupe. L'enfant mange à son rythme et est invité à se débarbouiller seul à la fin du repas.

2.2.2 Le sommeil

Le sommeil est nécessaire pour la croissance et le bien-être des enfants.

Chez les tout-petits, le sommeil est à la carte en fonction de leurs besoins.

Pour les plus grands, le temps de sieste est proposé à partir de 12h. Ce temps de sieste est, pour certains, un temps de repos et non de sommeil. L'équipe s'adapte au besoin de l'enfant. Si l'enfant en exprime le besoin il pourra être couché à toute heure de la journée.

Le dortoir est composé de lits à barreaux pour les plus petits et de lits bas pour les plus grands qui leur permettent une certaine autonomie.

Pour des questions de sécurité, le cale-bébé et les tours de lit sont interdits et il est demandé aux parents d'emmener des gigoteuses.

Les enfants seront couchés sans barrettes, chouchou, attache-tétine ou tout objet pouvant s'avérer dangereux pendant le temps de sommeil de l'enfant.

Les rituels d'endormissement (bercements, berceuses, doudou, sucette, positions...) sont respectés dans la mesure du possible.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Le temps de change est un temps de soin, un moment privilégié, de complicité avec l'enfant. C'est un temps individuel entre l'enfant et le professionnel, où à travers le regard, la parole, et le portage, le professionnel prend soin de l'enfant.

Les changes sont effectués autant de fois que nécessaire.

Le change est fait à l'eau et au savon doux, il est interdit d'utiliser des lingettes (trop irritantes pour la peau) et les couches sont fournies par l'établissement. Si besoin, du liniment avec du coton fourni par les parents est utilisé.

Les crèmes de change sont nominatives et fournies par les parents (pour une question d'allergie cutanée).

Le personnel participe à l'acquisition de la propreté lorsque certains signes indiquent que les enfants sont prêts (couches sèches, début des mictions aux toilettes, demande faite par l'enfant) ; cette étape se fait en continuité de ce qui est débuté à la maison avec les parents.

Pendant cette période d'acquisition de la propreté, un change debout est proposé à l'enfant, cette étape lui permet d'aller aux toilettes et d'être acteur de son temps de change.

L'autonomie est favorisée et encouragée lors des temps d'habillage et de déshabillage de l'enfant. De même pour l'hygiène des mains et du visage, l'enfant se débarbouille tout seul avec un gant, dès qu'il est en capacité de le faire.

Une boîte avec un change complet adapté à la taille de l'enfant et à la saison sera demandée aux parents.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».

2.3.1 Le jeu et activités

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(les) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Les activités naissent toujours des besoins de l'enfant. Elles sont construites autour de la découverte, de l'expérimentation en prenant en compte les stades de développement de chaque enfant et de leurs besoins affectifs, moteurs et sensoriels sans rechercher un rendu esthétique.

Ainsi, un enfant qui ne souhaite pas participer à une activité n'y sera jamais contraint.

Pour toute activité les équipes veillent à favoriser les interactions et à développer un lien sécurisant.

Il est essentiel de :

- Prendre le temps, se mettre à la hauteur de l'enfant.
- Prévenir du début, du déroulement et de la fin de l'atelier.
- Ne pas imposer l'activité et ne pas faire à la place de l'enfant.
- Partager le plaisir de l'enfant, échanger avec lui et encourager les initiatives.
- Privilégier les petits groupes afin de favoriser la communication et réduire les conflits, l'excitation.
- Rester vigilant et assurer leur sécurité.
- Observer l'enfant et le groupe.

Il est proposé différentes activités, libres ou semi-dirigées.

Chaque année un thème est choisi par l'équipe pédagogique en collaboration avec les équipes, les activités menées et les projets sont déclinés autour de ce thème (les saisons, le tour de monde...)

Les activités motrices

Elles peuvent prendre différents aspects : parcours moteur, jeux d'équilibre, de mouvement, danse, cerceaux, jeux de lancer, jeux moteurs (vélos, trotteurs etc..).

Elles développent le schéma corporel, l'adresse, l'agilité, l'enfant apprend à s'orienter dans l'espace et c'est un bon moyen de décharger les tensions et d'être en action.

Les activités de manipulation

Dans ce type d'activités on retrouve : la pâte à modeler, pâte à sel, jeux de transvasement, de tri, jeux d'eau etc. Elles développent tous les sens, la motricité fine, la créativité et la socialisation.

Les activités cognitives

Les activités cognitives regroupent par exemple les jeux d'encastrement, d'enfilage, loto, imagier, livre. Elles développent la logique, l'observation, la découverte du monde, la motricité fine, l'expression orale, la créativité et la mémoire.

Les activités musicales

Des comptines et chansons font partie des rituels quotidiens. Les instruments de musique sont donnés lors d'activités dédiées. Cela permet de développer le sens auditif, l'intérêt pour la musique, et la socialisation.

Les jeux symboliques

Les sections sont aménagées afin de favoriser les jeux et les échanges.

Les différents coins de jeu sont plus ou moins délimités spatialement selon leur position dans la pièce et par le mobilier. Il est proposé aux enfants des coins :

- Voitures /personnages
- Poupée
- Cuisine/dînette
- Motricité
- Un coin calme avec de la lecture, des coussins, des tapis.
- Un coin pour les plus petits avec des jeux adaptés à leur âge (hochet, balle ...)

La place de l'adulte est réfléchie, elle doit être visible des enfants pour apporter une sécurité affective, un regard bienveillant et rester en lien si l'enfant sollicite la personne. L'enfant peut ainsi jouer en sécurité et de façon autonome.

Les activités de langage

L'acquisition du langage est un processus complexe et remarquable qui prend sa source in utero.

Chaque enfant le fait à son propre rythme, selon la quantité et la qualité des situations langagières rencontrées, ainsi que de l'expérience retirée.

Le langage se développe dans toutes les activités proposées au sein de la crèche : des jeux qui créent le besoin de communication, des comptines pour les imprégner du langage ou encore des histoires pour enrichir leur vocabulaire,

Des livres sont systématiquement mis à disposition dès le plus jeune âge et des histoires sont racontées aux enfants lors des temps calmes.

Un accueil basé sur le développement de l'autonomie:

Une des valeurs portée par la crèche L'Anghjulelli est d'accompagner l'enfant au quotidien afin qu'il développe son autonomie. Pour cela les professionnels proposent un aménagement adapté aux différents âges et veillent à les soutenir par des encouragements et des regards bienveillants et sécurisants pendant leurs explorations.

La motricité libre

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

Chez les plus petits, « les coins bébés » sont aménagés avec des tapis au sol, des barres de brachiations, des miroirs et des jeux de différentes formes et textures. L'enfant peut alors faire ses acquisitions et les professionnelles ne le contraignent pas à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul (par exemple la position assise).

Chez les plus grands, des jeux de motricité globale et fine sont proposés régulièrement. L'équipe accompagne, encourage les découvertes mais n'impose pas et ne fait pas à la place de l'enfant.

Chacun progresse à son rythme, l'adulte ne devance pas leurs besoins, il installe un cadre sécurisant.

La libre exploration

La libre exploration s'articule autour de trois principes : la libre circulation des enfants dans deux ou trois sections, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit acteur de son jeu.

Ce projet est organisé en équipe, les professionnelles proposent plusieurs univers et laissent la possibilité aux enfants de faire des allers et retours dans les différents espaces de jeu autour de la motricité, l'imitation, l'expression, la construction, la sensorialité, la manipulation.

L'enfant y découvre la possibilité de s'éloigner des professionnelles pour s'aventurer dans les jeux et les apprentissages.

Ainsi, les agents composent un environnement offrant un port d'attache et les enfants peuvent le quitter et y revenir à tout moment.

Les projets menés au sein de la crèche :

La crèche L'Anghjulleli enrichit chaque année ses activités par différents projets :

[Les sorties à l'extérieur de l'établissement](#)

Ce projet s'adresse aux enfants à partir de 2 ans qui effectuent leur dernière année à la crèche.

L'objectif d'une sortie est de s'ouvrir au monde, de sortir du cadre et du rythme de la crèche.

Pour un enfant, la sortie est synonyme de découverte, il va vivre de nouvelles expériences hors de la crèche.

En plus d'être une source de partage, ce projet permet de favoriser la socialisation, en rencontrant d'autres adultes et la confiance en soi de l'enfant en le rendant plus curieux.

L'équipe a organisé lors de différents projets des sorties à pieds au parc Nelson Mandela et en bus à la caserne des pompiers, A Casa di e scenze et à l'école

[Une attention particulière autour de l'alimentation](#)

L'alimentation chez le jeune enfant est au croisement d'enjeux multiples en matière de bonne santé, de prévention et de soin. Au-delà du besoin physiologique essentiel à la vie, plusieurs facteurs vont déterminer les habitudes alimentaires et prévenir la néophobie comme le plaisir,

la confiance en soi, l'influence des adultes et de l'environnement. Les équipes sont très attentives au travail mené autour de l'alimentation et mettent en pratique de nombreuses actions concernant l'organisation des repas, la découverte des aliments...

Les enfants sont installés pour les repas en fonction de leur développement psychomoteur, les plus petits prennent leur biberon dans les bras des adultes ou sur des transats (s'ils ne tiennent pas assis tout seuls) sur des chaises avec tablette et entrejambe (quand ils ne marchent pas) puis sur des petites chaises à table (avec les pieds qui touchent le sol).

Le repas des plus grands est servi dans des plateaux repas où l'entrée, le plat et le fromage sont proposés en même temps. L'enfant mange les aliments comme il souhaite cela respecte sa satiété, développe sa confiance en soi et sa curiosité. En effet, l'enfant sera plus enclin à goûter de tout et le repas devient un moment de plaisir.

Dans ce cadre, les professionnels sont plus disponibles pour les enfants, l'ambiance créée est plus sereine.

Les ateliers de cuisine et de jardinage proposés

Les enfants découvrent l'alimentation de manière ludique, la transformation des aliments lorsqu'on les mélange ou quand ils cuisent.

Ces activités sont un réel moment de partage entre les professionnels et les enfants et ils y apprennent les premières bases de la cuisine (aliments, ustensiles, hygiène...).

Le choix des recettes sucrées ou salées sera établi avec la diététicienne.

Le temps de jardinage développe la capacité des enfants à découvrir la nature, la matière (terre, eau), le matériel (outils) ; à observer et comprendre les processus de développement des graines et des plantes.

Dans le cadre de l'atelier potager, les enfants feront des semis qu'ils auront la fierté de ramener chez eux. Cette activité permet la continuité du lien entre la structure, le quotidien des enfants et la maison.

La semaine du goût

Pendant la semaine du goût, diverses activités autour d'un thème sont réfléchies afin de proposer un large panel d'éveil.

Les équipes animent différents ateliers adaptés à chaque âge, de manière conviviale. Il est proposé, par exemple, des jeux de manipulation, de dégustation, de motricité et des jeux artistiques.

Au-delà du plaisir procuré à travers ces activités, ce projet vise à développer chez l'enfant la découverte, l'éveil des sens, la créativité, la motricité fine, le vocabulaire, la curiosité, la logique, l'autonomie et l'affirmation de soi.

La crèche travaille en collaboration avec la cuisine centrale afin de proposer aux enfants chaque jour, un repas en accord avec le thème de la semaine.

L'éveil à la nature

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Etre au contact de la nature stimule la créativité, libère les tensions et développe les habilités sociales.

Le jeune enfant prend connaissance du monde à travers ses sens pour développer ses compétences au niveau corporel, cognitif, affectif, émotionnel et social.

Etre au contact de la nature, c'est aussi apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

La crèche sensibilise le jeune enfant à travers plusieurs propositions et se saisit de tout moment pour faire entrer la culture et l'art afin de favoriser l'éveil des sens, la curiosité, l'imaginaire, la créativité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Il est primordial de rappeler que lorsqu'on parle d'éveil culturel et artistique, il n'y a là aucun but d'apprentissage. Ici, c'est la notion de plaisir qui est recherché, l'aventure créative se déroule dans un esprit ludique, car l'essentiel est que l'enfant s'amuse autour du support proposé.

Chaque année, la crèche participe en partenariat avec d'autres services de la municipalité :

- A la fête de la Sant' Andria (fin novembre) où les dons de denrées alimentaires sont récoltés par le passage du petit train de la ville
- A Festa di a lingua où des ateliers culturels sont présentés
- A une sortie A casa di e scenze

La participation active des parents est sollicitée pour l'organisation de ces divers événements.

2.3.3 L'égalité garçon-fille

Principe 7 de charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Fille ou Garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »

Au sein de l'établissement, différents jeux sont proposés aux enfants, aucune distinction n'est faite en fonction du genre, chaque enfant est libre de se diriger vers le jeu qui l'intéresse.

3 - Le projet social et le développement durable

Bastia est un territoire situé entre mer et montagne s'étendant sur 19 km². Avec près de 48 296 habitants (source INSEE 2020), Bastia est la ville centre de la communauté d'agglomération de Bastia et regroupe 77 % de la population de l'agglomération.

Elle dénombre deux quartiers prioritaires de la Ville (QPV), « quartiers sud » et « centre ancien » qui regroupent environ 22 % de la population.

Elle est signataire d'une Convention Territoriale Générale (CTG) signée avec la CAF de la Haute Corse à l'échelle de l'agglomération.

Bastia présente un taux global de couverture en 2020 en offre collective et individuelle de 32.4 pour 38.6 à l'échelle régionale.

La commune dispose d'une offre d'accueil du jeune enfant qui connaît diverses évolutions :

- **Une offre collective :**

Le nombre a peu évolué depuis de nombreuses années.

On note cependant :

- La création récente de deux micro-crèches
- La baisse du nombre de places dans d'autres structures

Cette offre est répartie géographiquement de façon inégale, l'offre étant plus importante dans les quartiers sud (200 places soit 73.8 %).

En 2023, le territoire comporte 8 crèches/multi-accueils et 4 micro-crèches dont deux récentes (créées en 2022 et 2023) comptabilisant au total 271 places.

- **Un accueil individuel important mais en nette diminution** durant ces dernières années pour plusieurs raisons : une population d'assistantes maternelles vieillissante (départs à la retraite), de nombreuses reconversions professionnelles et un faible renouvellement d'agrément.

Depuis 2019, près d'une centaine de places en moins est enregistré.

Il n'y a aucune MAM implantée sur le territoire.

Le territoire cumule ainsi **des modes d'accueil diversifiés** : des assistantes maternelles, crèches, micro-crèches et une crèche familiale offrant aux familles un choix adapté à leurs besoins et en lien avec l'approche éducative souhaitée pour leur enfant.

Nombre d'habitants (INSEE 2020) : 48296

Nombre d'enfants de moins de trois ans (INSEE 2020) : 1999

Nombre de naissances domiciliées (INSEE 2021) : 275

Nombre de places en accueil collectif sur Bastia en 2023 (PMI 2023): 271 places

Nombre de places en accueil individuel sur Bastia en 2023 (PMI 2023) : 175 places

Taux de couverture global (CAF 2020) : 32.4 %

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs

Engagée dans une politique en faveur de la Petite enfance depuis de nombreuses années, la Ville de Bastia assure la gestion directe d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) de 79 places. L'établissement regroupait jusqu'au 31 décembre 2023 une crèche de 60 places (créée en octobre 1981) et un multi-accueil de 19 places (créée en 1993).

En mai 2016, la Maison de l'enfance a été baptisée « Maison de l'enfance L'Anghjulelli ».

Ces deux structures étaient regroupées dans le même bâtiment la Maison de l'enfance L'Anghjulelli située Avenue Paul Giacobbi, dans les quartiers sud de la Ville.

Le bâtiment datant des années 80 se situe à proximité du parc Nelson Mandela et de différentes écoles maternelles et primaires ainsi que d'un lycée et d'un collège.

Disposant d'une superficie d'environ 1300 m², le bâtiment est entouré de jardins permettant aux enfants de profiter d'activités extérieures.

La Ville gère aussi un Relais Petite Enfance (RPE) situé Rés. Terralbore Bât B qui contribue au développement de l'accueil individuel et depuis 2021 un Lieu d'Accueil Enfants Parents « A Casa Aperta ».

Ces différents établissements font partie du service Petite enfance, placé sous la Direction générale adjointe aux politiques éducatives et culturelles de la Ville de Bastia.

La Ville apporte également son soutien à d'autres organismes œuvrant dans le domaine de la Petite enfance.

La crèche accueille les enfants de 2 mois ½ (fin du congé maternité), jusqu'à leur départ pour l'école maternelle.

L'établissement reçoit en priorité les enfants dont les parents habitent et travaillent sur la commune de Bastia. Les enfants viennent de différents quartiers de Bastia.

Plus de 100 enfants sont accueillis quotidiennement selon des plannings différents.

L'établissement, premier lieu d'accueil en collectivité pour les jeunes enfants poursuit un but de mixité sociale pour les enfants accueillis et aussi leurs familles. Le conventionnement avec la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) assure la garantie de l'accessibilité des structures à toutes les familles et la mixité sociale au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Par son partenariat avec la CAF de Haute Corse, la Ville de Bastia en sa qualité de gestionnaire d'EAJE, réaffirme son attachement à jouer un rôle actif dans les parcours d'intégration sociale des familles.

L'établissement met également à profit un travail de réseau et de partenariat avec les autres services de la collectivité, les services institutionnels de la Collectivité de Corse et plus particulièrement la PMI, des institutions associatives ou privées tel que le CAMPS quand cela est nécessaire pour l'accompagnement des enfants.

D'autres partenariats peuvent aussi naître d'un besoin ponctuel pour une famille (psychomotricienne, CDAV, Centre Ressources Autisme (CRA),...).

La dimension sociale de l'accueil du jeune enfant dans l'établissement entend répondre à cette préoccupation et aux besoins des familles.

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

- Des réunions sont organisées pour les parents de la structure :

Une première à la rentrée de septembre pour accueillir les nouveaux parents et leur présenter les professionnels et les locaux ainsi que le fonctionnement de la structure.

D'autres réunions tout au long de l'année peuvent être organisées si nécessaire pour les informer (modification du projet d'établissement, mise en place de nouveaux projets éducatifs, organisation de sorties...).

- Des rencontres parents ont lieu une fois par trimestre sur des thèmes choisis en amont par les parents. Ces rencontres se déroulent en petit comité avec en général 2 professionnels et un groupe de 5 à 10 parents sur inscription. Il s'agit d'échanger, d'écouter et de soutenir les familles, en partageant des expériences et essayer de répondre à leur inquiétude ou questionnement.
- Lors de sorties pédagogiques, l'accompagnement par des parents peut être sollicité en plus des professionnels de la structure.
- Les parents participent également à différentes fêtes et ateliers qui ont lieu tout au long de l'année : Noël, kermesse de fin d'année, Sant' Andria...

Une communication qui permet le lien crèche-familles :

- Les outils de communication sont utilisés à leur intention : mail, courrier, affichage, feuilles ou cahier de transmission, dossier d'activités personnel de l'enfant donné aux parents lors du départ pour l'école.
- Le journal de la crèche est diffusé aux familles 1 fois par trimestre, il relate les moments forts de la vie de la crèche ainsi que des anecdotes, des propositions d'activités à faire à la maison et une sélection de livres par thème.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

La crèche a pour objectif d'assurer une cohérence éducative entre les professionnelles et les parents contribuant au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant.

La place des parents au sein de la crèche est donc primordiale. Des actions de dialogue, de conseil, d'orientation, ou d'informations sont proposées tout au long de l'année.

L'équipe se tient disponible pour répondre aux problématiques et questionnements des parents. Les éducatrices de jeunes enfants et l'infirmière puéricultrice peuvent recevoir les parents autour de thématiques diverses (le sommeil, l'alimentation, la phase d'opposition).

Chaque année la crèche propose des rencontres parents / professionnels sur les thèmes qui interpellent les parents. Ces échanges ont lieu en fin de journée dans les locaux de la structure.

Les transmissions sont également un temps essentiel pour l'échange avec les familles. Elles favorisent la confiance et l'accompagnement : c'est un temps pendant lequel les familles peuvent exposer leurs doutes, leurs inquiétudes et leurs questionnements sans jugement.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La crèche L'Anghjulelli contribue activement à concilier la vie familiale, sociale et professionnelle des parents.

La commission d'attribution des places apporte une attention particulière aux personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'aux familles monoparentales.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

L'équipe est soucieuse d'offrir un cadre sain et accueillant aux enfants. Elle cherchera à les sensibiliser au respect de leur environnement. C'est en commençant dès le plus jeune âge que les enfants adoptent les bons gestes et les bons réflexes.

Plusieurs actions sont ainsi réfléchies pour préserver l'environnement et éveiller les enfants à la nature :

- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux
- Limiter le volume des déchets et maîtriser le gaspillage alimentaire en assurant une meilleure gestion des quantités en collaboration avec la cuisine centrale et la diététicienne
- Opérer le tri sélectif (containers pour le tri du carton, des emballages, du papier et des bio-déchets)
- Proposer des activités autour de la nature (favoriser les jeux en extérieur, mettre en place un potager, découverte faune et flore, ...)

Au quotidien, les professionnelles adoptent des attitudes en adéquation avec les valeurs écoresponsables :

- Éteindre la lumière en sortant d'une pièce
- Ne pas faire couler l'eau inutilement
- Réutiliser du papier comme brouillon
- Utiliser des serviettes de toilette lavables pour le change des enfants
- Acheter des sur-chaussures lavables et non jetables.

Conclusion

Le projet d'établissement se veut évolutif. Il est la rencontre et le lien entre les parents et l'équipe. La préoccupation des équipes est d'offrir un mode d'accueil de qualité afin que les enfants trouvent sécurité, chaleur et bonne humeur tout au long de leur séjour.

Ce projet sera évalué et réajusté en fonction de l'évolution démographique, de l'évolution des besoins des familles et du jeune enfant et des nouvelles orientations en matière de politique Petite enfance (nationale et à l'échelle du territoire).